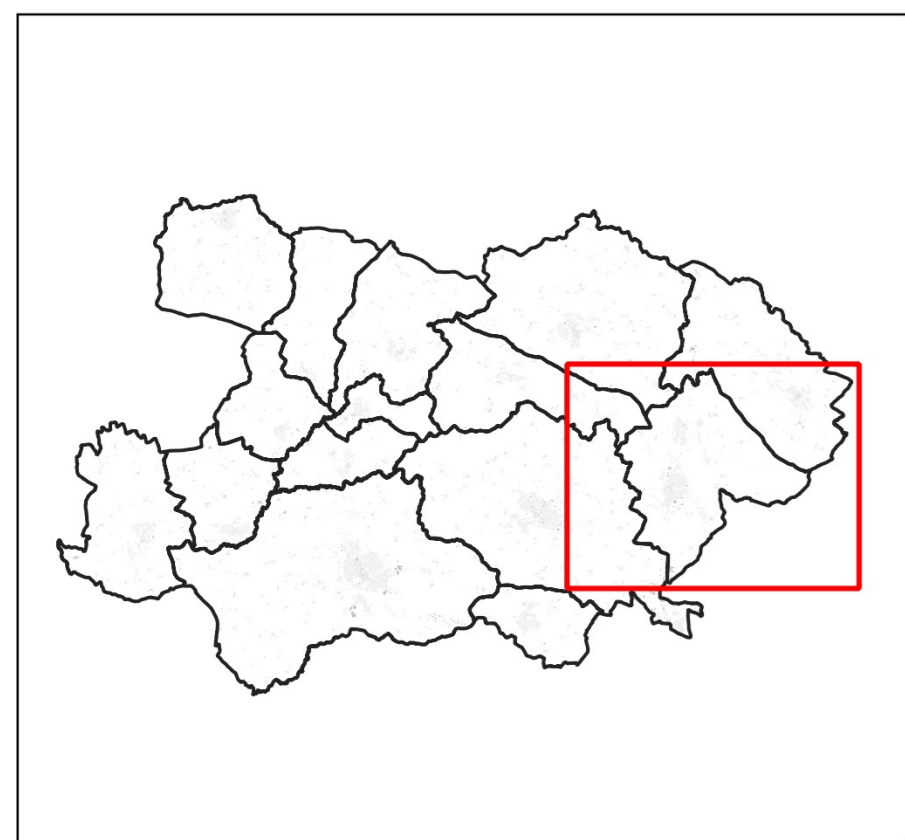


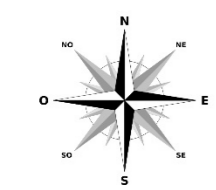
# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Vie et Boulogne

Commune de Bellevigny

Documents graphiques  
PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire




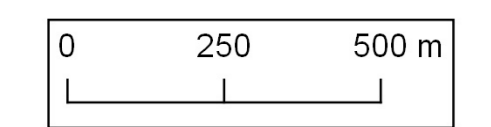
## LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nezp, Nf, Nj, Ni, Nt, Nz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
18	Aménagement d'un espace public (espace vert, stationnement...)	Commune	Bellevigny	1228,1917
19	Liaison douce	Commune	Bellevigny	652,43453
23	Stationnement et équipements publics - Place de la Vierge église	Commune	Bellevigny	984,4073

- Eléments de description des différentes zones :
- 1AUh Zone à urbanisme vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
  - 2AUh Zone à urbanisme à vocation économique sur le long terme
  - 2AUl Zone à urbanisme à vocation habitat sur le long terme
  - A Espace agricole
  - Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
  - Aep Zone agricole liée à la présence d'équipements
  - Ah Villages disséminés
  - An Zone agricole inconstructible
  - N Espace naturel
  - Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
  - Ni Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs et campagne
  - Nv Zone de nature en ville
  - UA Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
  - UAc Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
  - UAd Zone urbaine regroupant des opérations denses
  - UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
  - UBa Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
  - UE Zone urbaine à vocation d'activités
  - UEc Zone urbaine à vocation commerciale
  - UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
  - UP Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée



CHAUCHE

DOMPIERRE-SUR-YON